

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213303746-20240411-202420HEURECOMP-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-20

Nombre de conseillers

en exercice : **12**

présents : **11**

votants : **11**

OBJET :
HEURES COMPLEMENTAIRES – CHANTAL PIRAUBE

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**

Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que par suite des absences d'un agent sur les mois de février & mars 2024, Mme Chantal PIRAUBE a dû effectuer des remplacements afin d'assumer la continuité des services au sein du Groupe Scolaire & de la mairie ; Mme PIRAUBE Chantal a dû, également, effectuer le nettoyage du CDI après les travaux.

Cela a engendré des heures complémentaires exceptionnelles pour Mme PIRAUBE Chantal, soit 9 heures.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de payer les 9 heures d'heures complémentaires sur le salaire du mois de mai 2024 à Mme PIRAUBE Chantal.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme

Le **11 avril 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Damien REREAU



Le Maire
Arnaud OVIDE

